

Une tendance virale inquiétante : Pornographie infantine sur Internet

Par Jean-Michel Blais

Les technologies de l'information en général, et Internet en particulier, sont omniprésentes dans nos vies : les moyens de traitement, de stockage et de communication de l'information ont augmenté de façon exponentielle au cours de la dernière décennie et sont appelés à augmenter à un rythme encore plus rapide dans les années à venir. Internet permet à des êtres humains de toute la planète de communiquer, de promouvoir et de partager des idées, des visions et des médias en temps réel, d'une simple pression sur un bouton, et souvent de façon anonyme. Cela se fait par le biais de messages électroniques, de programmes d'égal à égal, de groupes de nouvelles, de bavardoirs et d'affichages sur le site Web. Tout comme les églises, les écoles et les gouvernements utilisent Internet pour communiquer avec leurs électeurs respectifs, les criminels¹, les terroristes et ceux qui souhaitent exploiter les fragilités humaines le font aussi.

L'une des formes d'exploitation les plus pernicieuses que l'on trouve sur Internet est la pornographie juvénile. Selon l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), « L'abus sexuel d'enfants par des adultes pour satisfaire leurs propres perversions est un problème mondial ; (...) avec les méthodes modernes de voyage et de communication, les personnes ayant un intérêt similaire se déplacent de pays en pays pour abuser des enfants et, depuis l'introduction d'Internet, sont maintenant capables d'échanger en réseau pornographie infantine et informations en grande quantité et dans des périodes très courtes.² »

Qu'est-ce qui motive un pornographe juvénile ? Contrairement à la plupart des formes d'activités criminelles où le profit est le motif central, la possession, la distribution et même la production de pornographie juvénile sont le plus souvent fondées sur le désir insatiable du délinquant de perpétuer son fantasme de domination sexuelle sur une victime sans pouvoir³. Cela rend la lutte contre ce phénomène encore plus difficile ; alors que les services de police ont été en mesure d'utiliser des appâts pécuniaires dans le cadre de la technique d'infiltration pour attirer et attraper les criminels de crimes liés aux produits de base comme le trafic et la contrebande de drogues, ils n'ont pas été en mesure de procéder de la même façon avec les pornographes d'enfants qui, pour la plupart, ne sont pas motivés par des gains monétaires, mais par la réalisation de leur « imagination⁴ ».

La pornographie mettant en scène des enfants vise ce qui est considéré comme la victime « parfaite » : les enfants qui ne savent pas et ignorent les dangers qui circulent autour d'eux. Pour un pédophile, la consommation de pornographie juvénile satisfait ses fantasmes sexuels compulsifs sur les enfants. La documentation photographique de l'acte sert de trophée permanent de la conquête sexuelle d'un enfant par lui.

¹ Les criminels, en particulier, sont très habiles à utiliser Internet à des fins particulières ; des crimes comme la fraude, le leurre, le harcèlement, la propagande haineuse, l'extorsion, les menaces, les méfaits et le vol d'identité sont courants.

² Voir www.interpol.int/Public/Children/Default.asp

³ La forme masculine sera utilisée dans ce texte car l'écrasante majorité des pédophiles sur Internet sont des hommes.

⁴ Les pédopornographes peuvent être divisés en trois groupes : a) les consommateurs qui gravitent autour d'une documentation obsessionnelle et d'une collection de médias pédopornographiques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, les captures vidéo, les images et les documents " papier " ; b) les consommateurs/producteurs qui augmentent leurs collections par le commerce ; et c) les distributeurs qui sont mus par le profit comme Thomas Reedy et son épouse de Dallas, Texas, qui avaient créé un site Internet qui distribuait la pédopornographie à plus de 300 000 personnes dans la planète. Le 8 septembre 1999, la police américaine a fait une descente dans leur résidence et a fermé le site. L'opération policière, baptisée « Project Landslide », a permis à la police américaine de diffuser les noms et les coordonnées de ces clients du site Web aux services de police du monde entier. C'était la première opération du genre.

C'est là que réside l'omniprésence de la pornographie juvénile : quelle que soit la forme qu'elle représente, qu'il s'agisse d'une image, d'une capture vidéo ou d'une photographie imprimée, la représentation pornographique constitue un enregistrement permanent des abus et de l'exploitation sexuelle d'un enfant. Ce dossier permanent est ensuite perpétué par le partage de fichiers et l'affichage du site Web sur Internet. L'Internet peut faciliter l'exploitation ultérieure en servant de mécanisme pour réduire les inhibitions sexuelles des futures victimes vivantes, soit en organisant une rencontre entre le pédophile et une victime potentielle, soit même en faisant chanter une victime⁵.

Chaque image ou vidéo est un enregistrement permanent de l'exploitation sexuelle d'un enfant et, à ce titre, peut représenter une scène de crime. Dans certains cas, le lieu du crime fournit suffisamment de détails pour permettre à la police de retrouver les victimes et même de procéder à l'arrestation de l'exploiteur. Par exemple, dans un cas récent, l'information obtenue grâce à l'analyse minutieuse par la police canadienne d'un indicatif d'appel à la radio commerciale entendu dans une capture vidéo de deux jeunes enfants victimes d'agression sexuelle a permis à la police américaine de localiser non seulement les victimes, mais aussi l'auteur.

Dans son article intitulé *Les cinq guerres de la mondialisation*, l'auteur Moises Naim⁶ a décrit le commerce illégal des drogues, des armes, de la propriété intellectuelle, des personnes et de l'argent comme ces guerres « que les gouvernements ne pourraient gagner que s'ils adoptaient de nouvelles stratégies pour » ...une lutte plus vaste et sans précédent qui façonne le monde autant que les confrontations entre États nations autrefois ". Sa prémisse repose sur l'idée que le commerce illégal de ces produits de base oppose les gouvernements à des réseaux agiles, apatrides et ingénieux dotés des ressources nécessaires à la mondialisation. La question se pose alors : Si les gouvernements sont désavantagés lorsqu'ils traitent avec de grands réseaux contigus à but lucratif, comment peuvent-ils traiter avec des groupes anonymes ou des individus qui n'ont aucun autre intérêt dans leurs « affaires » que d'augmenter leur collection d'images et de médias vivants et attrayants d'enfants victimes d'exploitation sexuelle? Jusqu'à présent, en raison d'un manque de coordination internationale et de capacités techniques pour lutter contre ce fléau, la réponse est que les gouvernements ne sont pas en mesure de contrer cette tendance inquiétante.

Pour lutter efficacement contre ce phénomène, il est essentiel que les services de détection et de répression internationaux coordonnent leur action. Une réponse potentielle comprendrait quatre (4) éléments :

1. L'harmonisation des législations nationales relatives à l'exploitation sexuelle des enfants, en prévoyant des définitions et des infractions communes. Il s'agit de loin de l'élément le plus urgent si l'on tient compte du fait que la réaction de la police a toujours été plus lente que le contexte dans lequel elle s'inscrit.
2. La mise sur pied d'unités intégrées d'application de la loi multi juridictionnelles intégrées. De telles unités, au niveau régional, national ou international, faciliteraient la collecte et l'échange de renseignements ainsi que l'élargissement des possibilités d'application.

⁵ Au cours de l'été 2003, une jeune fille de quatorze ans du centre du Canada a été sollicitée par un homme de trente-huit ans en Angleterre qui s'était fait passer pour un adolescent dans un salon de clavardage Internet. Il lui avait envoyé la photo d'un jeune adolescent en échange de sa photo. La photo était accompagnée d'un « cheval de Troie » qui lui a permis de contrôler certaines des fonctions de son ordinateur. Après l'échange de photos, l'homme a demandé une image de la jeune fille nue; elle a refusé, et à ce moment-là, à cause du virus, il a fait sortir le plateau du CD de son ordinateur. Par ce simple geste, il l'a convaincue qu'il contrôlait son ordinateur. Il a ensuite menacé de détruire le disque dur de l'ordinateur si elle ne lui envoyait pas de photos graphiques, ce qu'elle a finalement fait car elle avait une webcam à sa disposition. Par la suite, la mère de la fillette a découvert les dossiers de sa fille partiellement nue et en a avisé la police. L'homme a ensuite été arrêté et inculpé.

⁶ Moises Naim, *The Five Wars of Globalization*, dans le numéro de janvier/février 2003 de *Foreign Policy*, Washington, D.C.

3. La création d'un « centre international d'échange d'informations » pour les plaintes relatives à la pédopornographie. Une telle initiative permettrait la mise en place d'un dépôt centralisé pour la réception des plaintes, ce qui permettrait une approche des enquêtes fondée sur le renseignement et éviterait le chevauchement des enquêtes par plus d'un organisme impliqué dans la même plainte⁷.

4. La création d'une bibliothèque internationale d'identification des victimes par l'image. Le but ultime d'une telle intervention devrait être l'identification des victimes afin de leur permettre d'échapper au cycle de la violence continue.

En plus d'une réponse internationale coordonnée, il est impératif que les parents jouent un rôle actif dans la surveillance des activités en ligne de leurs enfants afin de prévenir le lurre des victimes potentielles. L'utilisation non supervisée de bavardoirs, de webcams et d'autres appareils d'imagerie numérique reliés à un ordinateur familial donne aux prédateurs en ligne les occasions nécessaires pour obtenir des images initiales révélatrices des enfants.

En tant qu'intermédiaire pour le partage des données, Internet offre un paysage fertile pour la distribution et le développement de la pornographie enfantine, car il facilite la rencontre des consommateurs, des exploiters et des victimes. Le plus souvent, cela se produit en temps réel et de façon anonyme, ce qui complique le rôle des parents dans la protection de leurs enfants et celui de la police dans l'application des lois contre l'exploitation des enfants. Contrairement à la criminalité traditionnelle fondée sur les produits de base qui est motivée par le profit, la pornographie juvénile a une valeur monétaire limitée car elle fait appel à la fantaisie humaine plutôt qu'à l'avarice humaine. Une réponse coordonnée et intégrée de la part des organismes mondiaux d'application de la loi est essentielle pour contenir cette épidémie qui menace l'avenir de tant d'enfants dans le monde.

⁷ Pour un exemple d'initiative nationale, voir www.cybertip.ca